Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 022-212202873-20261030-2026_69-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

Arrondissement de Saint-Brieuc

Commune de SAINT-DONAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2026-69

L'an deux mil vingt-six le trente octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Michel PETRA, Maire.

Présents : MM Michel PETRA Michel, Marie-Annick GÉLIN, Laurent CARRÉ, Caroline KOENIG, Johan BERTRAND, Gilles NICOL, Sandrine DAMANY, Isabelle LE CARDINAL, ~~Julien MEHEUST~~, ~~Anthony LE COCGUEN~~, Sandra LE VACON, Marine CARDINAL, ~~Pierre-Emmanuel VILLA~~, Séverine PALLU, Fabienne LE FOLL.

Absents excusés :

Anthony LE COCGUEN a donné procuration à Laurent CARRÉ
Julien MEHEUST a donné procuration à Marie-Annick GÉLIN
Pierre-Emmanuel VILLA a donné procuration à Séverine PALLU

Secrétaire de séance : Sandra LE VACON

Nombre de présents : 12 **Nombre de votants** : 15

Nota : Le Maire certifie que la convocation a été faite le 26 octobre 2026

2026-69 : DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CCAS

Madame Caroline KOENIG, 3ème adjointe en charge de l'enfance jeunesse et des affaires sociales, rappelle que par délibération n° 2026-59 en date du 26 septembre 2026, le Conseil Municipal a décidé la création du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Conformément aux articles L. 123-6 et R. 123-7 et suivants du Code de l'action sociale et des familles, le CCAS est administré par un Conseil d'Administration présidé de droit par le Maire et composé, en nombre égal, de membres élus par le Conseil Municipal en son sein et de membres nommés par le Maire parmi des personnes extérieures qualifiées.

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 022-212202873-20261030-2026_69-DE

Il convient aujourd'hui de procéder à l'élection des membres représentants du Conseil Municipal. Il est précisé que cette désignation s'effectue par élection au scrutin de liste, sous la conduite de l'adjointe en charge de l'enfance, de la jeunesse et des affaires sociales.

Une liste de 5 candidats issus de la commission des affaires sociales a été présentée :

- Madame Caroline KOENIG
- Madame Isabelle LE CARDINAL
- Monsieur Gilles NICOL
- Madame Sandra VACON
- Madame Marine CARDINAL

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe l'assemblée de sa décision de nommer au titre des personnalités extérieures les 5 personnes suivantes :

- Madame Joëlle URVOY
- Monsieur André JEAN
- Madame Danielle RYBACKI
- Madame Françoise TANVEZ
- Madame Carole HIDRIO

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **RAPPELLE** la délibération n° 2026-59 du 26 septembre 2026 portant création du Centre Communal d'Action Sociale ;
- **PREND ACTE** du résultat du vote procédant à l'élection des 5 membres du Conseil Municipal devant siéger au Conseil d'Administration du CCAS, à savoir :
    1. Madame Caroline KOENIG
    2. Madame Isabelle LE CARDINAL
    3. Monsieur Gilles NICOL
    4. Madame Sandra VACON
    5. Madame Marine CARDINAL
- **PREND ACTE** de la présidence de droit du Conseil d'Administration du CCAS assurée par Monsieur / Madame le Maire ;
- **PREND ACTE** de l'arrêté de nomination pris par Monsieur le Maire désignant les 5 membres extérieurs :
    1. Madame Joëlle URVOY
    2. Monsieur André JEAN
    3. Madame Danielle RYBACKI
    4. Madame Françoise TANVEZ
    5. Madame Carole HIDRIO
- **PROCLAME** la composition officielle du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

La secrétaire de séance,
Sandra LE VACON

Le Maire,
Michel PETRA

MAIRIE DE SAINT DONAN
Côtes d'Armor